

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2012

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

L'an deux mille douze le 13 mars, le conseil municipal de la commune de Rivedoux-Plage, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Patrice RAFFARIN

Présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Frédy MELLE, Mmes Marie-Noëlle BINET, Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Marc CHAIGNE, Alain LACHAUMETTE, Jean-Pierre OLLIVIER, Jacques COUHÉ, Gilbert CADUC, Mmes Colette PIVETEAU, Liliane PIGNOL et M. Nicolas PIGNOL

Absents : M. José GIOVANNINI qui a donné pouvoir à M. Jacques COUHÉ
M. Damien BLANC qui a donné pouvoir à Mme Julie FOULQUIER
M. Pierre NIVOIS qui a donné pouvoir à M. Gilbert CADUC
Mme Monique ROYER, excusée.

Secrétaire de séance : M. Jacques COUHÉ

ORDRE DU JOUR

- 1 - Intervention de Monsieur Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré
- 2- Avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territorial de l'Ile de Ré, approuvé par le Conseil communautaire le 15 décembre 2011
- 3- Aménagements du Centre-Bourg : Financement des travaux de construction des locaux commerciaux – dossier DETR 2012
- 4- Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de la Commune de Rivedoux-Plage
- 5- Questions diverses

Avant de donner la parole à Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, M. le Maire remercie le public d'être venu aussi nombreux assister à cette réunion du Conseil Municipal à 18 heures, horaire pourtant inhabituel.

Un ordre du jour comportant peu de sujets mais néanmoins importants au regard des points qui vont être abordés.

Un grand merci à Monsieur Lionel QUILLET, président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et à Madame Florence DURAND, Directrice générale des services de la CDC, pour leur présence ce soir malgré des emplois du temps très chargés.

1 - INTERVENTION DE MONSIEUR LIONEL QUILLET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

Les grandes lignes de l'intervention de Monsieur QUILLET portent sur :

- la circulation dans la traverse de Rivedoux-Plage : la Commune la plus impactée de l'Ile de Ré.
- Les transports et l'Ecotaxe : avant 2014-2015, mise en place d'un mode de transport collectif par navettes électriques. L'objectif : faire baisser le nombre de véhicules sur l'Ile de Ré.
- Urbanisme : bloquer les périmètres urbanisables des communes (politique des 80 / 20 : 80% d'espaces naturels et 20 % de zones urbanisées) mais création de 550 logements à loyer modéré. La CDC a pris la compétence communautaire pour répondre aux initiatives des Communes pour les projets supérieurs à 20 logements.
- Dignes : Une enveloppe de 130 millions d'euros pour l'Ile de Ré avec pour Maître d'Ouvrage le Conseil Général
- Projet de territoire : Savoir le décliner et l'adapter au niveau communal. Ce projet de territoire a permis d'apporter des réponses aux problématiques communales. L'objectif : concilier une nécessaire protection de l'environnement avec la gestion du territoire tout en assurant la préservation de la vie permanente.

Avant que Monsieur le Président de la Communauté de Communes ne quitte la séance, M. le Maire tient à le remercier pour la qualité et la pertinence de son intervention.

2 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DE L'ILE DE RE, APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 15 DECEMBRE 2011

Par délibération en date du 16 juin 2008 le Conseil communautaire décidait d'engager la procédure de révision du Schéma Directeur de l'Ile de Ré en vue de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial. Cette révision a été prescrite le 30 avril 2009.

Après approbation du bilan de la concertation, le projet de Schéma de Cohérence Territorial de l'Ile de Ré a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 15 décembre 2011.

Conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme, le projet a été notamment transmis, pour avis, aux communes de l'Ile de Ré.

Conformément aux dispositions de l'article précité, ces avis seront réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de trois mois après transmission du projet de schéma.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **émet un avis favorable** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ile de Ré arrêté par délibération du Conseil communautaire le 15 décembre 2011.

3 - AMENAGEMENTS DU CENTRE-BOURG : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX COMMERCIAUX – DOSSIER DETR 2012

La place de la République occupant une place charnière au sein du bourg et du projet global d'aménagement du centre bourg porté par la collectivité, la municipalité s'est orientée vers la création, à cet endroit, d'un marché couvert, de locaux commerciaux et d'espaces publics plus attractifs, dans le but de recentrer et redynamiser l'activité commerciale et de recréer un lieu de vie convivial.

La consolidation de l'offre à l'année demeurant la pierre angulaire du projet, la commune opérera une sélection attentive des commerçants sédentaires souhaitant s'installer dans ces nouveaux espaces commerciaux, afin de proposer une diversité cohérente de commerces et services avec l'offre déjà présente sur le marché et dans le bourg, qui généreront un flux de clientèle dense et fidèle. L'objectif est de donner aux commerçants et acteurs locaux les moyens de travailler ensemble vers une pérennisation des activités sur toute la commune tout au long de l'année. Les activités retenues auront pour cœur de métier le service (la Poste,...) et le commerce de proximité.

Pour soutenir la collectivité dans ce projet structurant dont le coût est de 388 863,48 €, plusieurs partenaires ont été sollicités. La nature de l'opération et la dépense correspondante entrant dans les critères d'éligibilité définis dans le cadre de l'affectation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 portant loi de finances pour 2011, l'assemblée délibérante est appelée à autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de Madame la Préfète de Charente-Maritime le dossier afférent.

Dans ce cadre, outre des pièces administratives annexes, les services instructeurs de la Préfecture doivent disposer d'un plan de financement détaillé. Il est proposé à l'assemblée d'adopter le plan de financement suivant :

Coût Total	388 863,48 €HT	
Fond Régional d'Intervention Locale	100 000,00 €	25,72%

Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire	82 275,73 €	21,16%
Fond de Revitalisation des Petites Communes	23 365,93 €	6%
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux	100 000,00 €	25,72%
Autofinancement	83 221,82 €	21,40%
	388 863,48 €	100%

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité :

- **approuve** le projet de construction de locaux commerciaux non concurrentiels,
- **adopte** le plan de financement afférent à l'opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 100 000 € représentant 25,72% de la dépense globale qui s'élève à 388 863,48 € HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dépôt de ce dossier.

M. le Maire précise que le permis de construire des locaux commerciaux et du marché couvert a été accordé.

Dix-huit lettres de candidature ont été reçues en Mairie, à la date de ce jour, pour obtenir l'affectation d'un local commercial. M. le Maire rappelle que la Commune restera propriétaire des locaux.

Quant le plan de financement de l'opération sera entièrement bouclé, il ne devrait rester à la charge de la Collectivité qu'environ 20 % du coût de construction des cinq locaux commerciaux, des sanitaires et des locaux techniques du marché couvert. Les loyers et l'obtention des diverses subventions devraient permettre à la Commune d'amortir cet investissement en trois ans.

4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL AUPRES DE LA COMMUNE DE RIVEDOUX-PLAGE

M. le Maire expose au Conseil qu'il va falloir penser au remplacement de Madame Emma Balinziala, laquelle, après un congé de maladie, sera en congé de maternité. Deux solutions peuvent rapidement être envisagées : solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ou se tourner vers Ré Mobile Emploi. Mais une autre possibilité mériterait d'être étudiée. La Commune de Sainte-Marie de Ré se trouvant actuellement en sureffectif avec

deux Directeurs Généraux des Services, il serait possible, après avoir recueilli l'accord des deux Collectivités, de prévoir une Convention de mise à disposition de l'un de ces fonctionnaires auprès de la Commune de Rivedoux-Plage.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte cette mise à disposition à compter du 12 mars 2012 ;
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune de Sainte-Marie de Ré auprès de la commune de Rivedoux-Plage.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- a) Présentation ce vendredi à 17 h 30, par les services du Conseil Général et le cabinet Saulnier, de l'avant-projet de muret à réaliser dans le prolongement de la digue du Moulin derrière la Coopérative Maritime.
Le vendredi 23 mars à 20 h 30 lors de la réunion publique trois scénarii seront présentés dont cet avant-projet.
- b) Remerciements de la part de Madame BRODU Béatrice, de ses enfants et petits enfants pour tous les témoignages et marques de sympathie manifestés à leur égard lors du décès de Monsieur Jean-Claude LACELLERIE.
- c) Remerciements de la part de Madame REVAUD pour tous les témoignages de sympathie qu'elle a reçus lors du décès de son époux.
- d) Naissance le 9 février dernier, de Gabriel, fils d'Alexandre LOULIER, Brigadier de police municipale.
- e) Carte de Madame Suzanne JOURNIAT actuellement à PORNIC chez ses petits-enfants. Remerciements renouvelés aux services sociaux de la Mairie pour tout l'aide et le soutien qui lui ont été apportés. Merci également pour l'abonnement au Phare de Ré qui lui a été offert afin qu'elle puisse garder un lien amical avec la Commune de Rivedoux-Plage qu'elle « *espère bien retrouver un jour* ».
- f) L'ancien 8 à huit est actuellement en cours de travaux. Les Elus de Rivedoux-Plage sont invités le 27 mars à partir de 19 h à l'inauguration de la nouvelle enseigne « Carrefour express ». Après les discours sur place, les festivités se dérouleront à la salle des fêtes qui leur a été gracieusement prêtée. Juste avant de commencer les travaux les gérants du magasin ont dû se libérer d'une grande partie de leur stock. Ils en ont fait don au Centre Communal d'Action Sociale. Marie-Noëlle et Colette ont réparti l'ensemble des denrées entre les bénéficiaires de la banque alimentaire.
- g) Elections : préparation du bureau de vote.
- h) Le carnaval des enfants de l'école se déroulera cette année le 17 mars après-midi, celui de la Crèche le 20 mars après-midi.

- i) Didier BOUYER informe les élus qu'un exercice d'alarme tempête sera orchestré par les services de l'Etat le 28 mars entre 16 h et 18 h, en configuration au 24 juillet.
Le Scénario : deux camions accidentés sur le pont, deux blessés graves ; un incendie dans un terrain de camping ; des vents violents qui soufflent en tempête.
Débriefing au SDIS entre 12h30 et 13h le 29 mars avec les représentants des Collectivités de l'Ile de Ré qui auront participé à la manœuvre.
- j) Présentation de la plaque réalisée dans le cadre de l'obtention, par l'Office de Tourisme de Rivedoux-Plage, des quatre labels handicap. Cette plaque sera officiellement remise le samedi 24 mars à 10 h par Monsieur Stéphane VILLAIN au Président de l'Office de Tourisme.
- k) Les travaux de la séquence 5 vont commencer demain matin. Le barriérage évoluera tout au long de la semaine. Les panneaux de signalisation seront vérifiés demain matin. Leur mise en place est assurée par les services du Conseil Général.
- l) Demain soir inauguration du Grand Large à 18 h. La réunion d'adjoints se déroulera comme d'habitude à 17 h. La semaine prochaine la réunion de municipalité sera consacrée au budget.
- m) Vendredi 30 mars à 20 h 30, réunion du Conseil Municipal pour le vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2011 du Budget Principal et des Budgets annexes de la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 05.